

Assurance médicale d'urgence

Prestations et caractéristiques

Cette assurance couvre les dépenses médicales engagées hors du pays de résidence permanente de l'assuré. La couverture est offerte aux visiteurs au Canada, travailleurs étrangers, étudiants internationaux faisant leurs études au Canada, immigrants, et Canadiens de retour au Canada qui ne sont pas admissibles à un régime provincial d'assurance maladie.

CARACTÉRISTIQUES CLÉS

Montants assurés	Options • 10 000 \$ CA • 25 000 \$ CA • 50 000 \$ CA • 100 000 \$ CA • 200 000 \$ CA • 300 000 \$ CA • 500 000 \$ CA
Limite d'âge	Aucune
Franchise	Options • 0 \$ CA - automatique • 150 \$ CA • 500 \$ CA • 1 000 \$ CA • 2 500 \$ CA • 5 000 \$ CA • 10 000 \$ CA
Période d'attente	• Pas de période d'attente pour les maladies si la police est souscrite avant l'arrivée au Canada • Période d'attente de 48 heures pour les maladies si la police est souscrite dans les 60 jours après l'arrivée au Canada • Période d'attente de 7 jours pour les maladies si la police est souscrite 61 jours ou plus après l'arrivée au Canada
Voyages dans le monde entier	Voyages vers le Canada Les voyages directs (incluant les escales et les haltes) du pays de résidence de l'assuré au Canada sont couverts si le voyage n'excède pas 48 heures. Voyages secondaires dans le monde entier Les voyages dans le monde entier sont couverts pour autant que la majeure partie de la période de couverture ait lieu au Canada. L'assuré doit avoir voyagé au Canada en premier avant de pouvoir être couvert pour des voyages supplémentaires à l'extérieur du Canada. Visites dans le pays de résidence Les visites dans le pays de résidence sont permises; la police ne sera pas résiliée, mais les dépenses engagées ne seront pas couvertes.
PRESTATIONS CLÉS	LIMITE MAXIMALE
Traitement médical d'urgence	À concurrence du montant assuré pour : • Le traitement médical d'urgence pour les patients hospitalisés ou les patients externes • Les services d'un médecin • Les soins infirmiers privés • Les radiographies et services de laboratoire • La location ou l'achat d'équipement médical essentiel

Assurance médicale d'urgence Visiteurs au Canada · Prestations et caractéristiques

PRESTATIONS CLÉS la suite	LIMITE MAXIMALE
Ambulance	À concurrence de la limite de la police pour une ambulance terrestre, aérienne ou maritime (y compris les services ambulanciers paramédicaux), ou un taxi à la place.
Visites de suivi	Jusqu'à 5 visites de suivi dans les 14 jours suivant le traitement médical urgent initial.
Médicaments d'ordonnance	Jusqu'à un approvisionnement maximal de 30 jours à la suite d'une urgence pendant le voyage.
Services d'autres professionnels de la santé	À concurrence de 600 \$ pour chaque incident et par professionnel, pour les services d'un des professionnels autorisés suivants : • Physiothérapeute • Podiatre • Chiropraticien • Optométriste • Podologue • Acupuncteur • Ostéopathe
Traitement de fracture	À concurrence de 1 000 \$ pour les traitements médicaux reliés aux fractures. Cette prestation inclut : • Les radiographies • Les visites de réexamen chez un médecin • Le remplacement d'un plâtre et la pose d'un nouveau plâtre • Le retrait de plâtre
Soins dentaires	• À concurrence 6 000 \$ pour les accidents dentaires pendant le voyage • À concurrence de 600 \$ pour les autres urgences dentaires
Maternité	À concurrence de 6 000 \$ pour les soins prénatals, les accouchements et/ou les complications qui en résultent.
Allocation d'hospitalisation	À concurrence de 100 \$ par jour pour couvrir les frais accessoires d'hospitalisation.
Transport aérien d'urgence	À concurrence du montant assuré pour le transfert médical aérien. Si médicalement requis, cette prestation inclut aussi : • Le coût d'un accompagnateur médical autorisé • Les frais de surclassement de la compagnie aérienne
Billet de retour à la maison pour un traitement	À concurrence d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour retourner dans le pays de résidence permanente pour y recevoir un traitement immédiat* * Le traitement doit être requis au cours des 10 jours suivant le retour à la maison.
Retour d'un compagnon de voyage	Lorsqu'un voyageur assuré est rapatrié dans son pays de résidence permanente en raison d'une urgence médicale, cette prestation inclut : Les frais d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour que son compagnon de voyage puisse aussi rentrer à la maison.* * Le compagnon de voyage n'a pas besoin d'être assuré.
Retour des enfants à charge	Lorsqu'un voyageur assuré est rapatrié dans son pays de résidence permanente en raison d'une urgence médicale, cette prestation inclut : • Les frais d'un billet d'avion aller simple en classe économique pour que les enfants à charge* rentrent à la maison • Le coût d'une escorte qualifiée * Les enfants n'ont pas besoin d'être assurés. Applicable aux enfants de 21 ans et moins s'ils habitent avec leur parent ou tuteur, ou de 25 ans et moins s'ils sont étudiants à plein temps. Aucune limite d'âge pour les enfants avec une déficience cognitive ou développementale, ou une incapacité physique.
Frais liés à un décès	• À concurrence du montant assuré pour la préparation et le retour de la dépouille • À concurrence de 6 000 \$ pour l'inhumation ou la crémation à l'endroit du décès • Les frais de transport et la couverture d'assurance pour un membre de la famille qui identifie la dépouille, et à jusqu'à 400 \$ par jour à concurrence de 2 000 \$ pour ses repas et son logement

PRESTATIONS CLÉS la suite	LIMITE MAXIMALE
Transport de la famille	Lorsqu'un voyageur assuré est hospitalisé, cette prestation inclut : - Le coût d'un aller-retour en classe économique par voie aérienne ou terrestre pour qu'un membre de la famille soit à son chevet - Jusqu'à 500 \$ par jour à concurrence de 2 000 \$ pour les frais de subsistance
Frais de subsistance	Lorsqu'un compagnon de voyage est hospitalisé à la date prévue du retour à la maison du voyageur assuré ou lorsqu'il est transféré vers un autre hôpital dans une autre ville pour y recevoir un traitement médical urgent, cette prestation inclut : Jusqu'à 500 \$ par jour à concurrence de 5 000 \$ pour : - Le logement commercial - Les repas - Le téléphone - Les frais d'Internet - Les frais de taxi - Les frais de stationnement - Les billets d'autobus - Les services de location de voiture
Frais de garde des enfants	Jusqu'à 500 \$ par jour à concurrence de 5 000 \$ pour les frais de garde des enfants* lorsque le voyageur assuré est hospitalisé ou transféré vers un autre hôpital dans une autre ville pour y recevoir un traitement médical urgent. * Les enfants doivent être assurés et être âgés de 18 ans ou moins.
Retour du véhicule	Lorsque le voyageur assuré n'est pas médicalement apte à rentrer à la maison au moyen du véhicule, cette prestation inclut : À concurrence de 2 500 \$ pour qu'une agence commerciale retourne le véhicule, ou le coût d'un billet d'avion aller simple en classe économique ainsi que les frais d'essence, de repas, et d'hébergement pour qu'un membre de la famille ou un ami retourne le véhicule.
Assurance accident 24 heures sur 24	À concurrence de 25 000 \$

CONDITIONS MÉDICALES PRÉEXISTANTES

Couverture des conditions médicales préexistantes	59 ans et moins - Période de stabilité de 90 jours avant la date de prise d'effet de la police 60 à 69 ans - Période de stabilité de 120 jours avant la date de prise d'effet de la police 70 à 85 ans - Période de stabilité de 180 jours avant la date de prise d'effet de la police 86 ans et plus - Période de stabilité de 365 jours avant la date de prise d'effet de la police
---	---

COUVERTURES OPTIONNELLES

Couverture des conditions médicales préexistantes instables	79 ans et moins Fournit une couverture à concurrence du montant assuré sélectionné pour les conditions médicales préexistantes instables.* * Les conditions médicales préexistantes doivent être restées stables dans les 7 jours avant la date de prise d'effet de la police ou à cette date.
Couverture des sports et activités	Fournit une couverture pour l'implication à des fins d'entraînement, de participation, ou de pratique dans l'un des sports et activités suivants, si le voyageur sélectionne le sport ou l'activité pour lequel il a besoin d'être couvert et paie la prime applicable à cette couverture : TOUS LES ÂGES Couvre à concurrence du montant assuré sélectionné - Activités de vitesse motorisées extrêmes - Alpinisme à plus de 6 000 mètres d'altitude* - Alpinisme jusqu'à 6 000 mètres d'altitude - Arts martiaux mixtes - Boxe - Descente en vélo tout terrain - Escalade de glace

COUVERTURES OPTIONNELLES la suite

Couverture des sports et activités

- Escalade de rochers
- Motoneige et vélo sur neige motorisé extrêmes
- Parachutisme/saut en parachute/saut en tandem
- Plongée sous-marine ou en apnée à plus de 40 mètres
- Saut extrême
- Ski alpin/planche à neige acrobatique dans des compétitions organisées
- Ski/planche à neige hors-piste
- Sports d'eau vive de classe VI
- Vélideltisme (deltaplane)/Parapentisme
- Vol en combinaison ailée

* Si le voyageur assuré fait de l'alpinisme à plus de 6 000 mètres d'altitude, la couverture pour les services d'ambulance aérienne est limitée à une seule ambulance aérienne par voyage.

21 ANS OU PLUS À LA DATE DE LA DEMANDE

Couvre à concurrence du montant assuré sélectionné

- Football (américain et canadien)
- Hockey sur glace
- Rugby

À noter :

Si un sport ou une activité n'est pas listé ci-dessus ou n'est pas exclu dans les exclusions générales de la police, la couverture pour ce sport ou cette activité sera fournie en vertu du régime d'assurance médicale d'urgence sans l'achat de cette couverture optionnelle. De plus, si l'assuré est un entraîneur et/ou officie à titre d'arbitre ou de représentant sportif officiel, la souscription à la couverture optionnelle des sports et activités n'est pas requise pour que la couverture s'applique.

Pour plus de détails sur les sports et activités qui sont exclus, référez-vous au libellé de police.

Assurance décès et mutilation accidentels

Les assurés peuvent acheter une couverture supplémentaire pour le décès et les mutilations accidentels comme suit :

Accident de transporteurs aériens et autres transporteurs publics ou affrétés –

À concurrence de 100 000 \$

Accident 24 heures sur 24 – À concurrence de 25 000 \$

À noter :

Cette couverture va au-delà de la couverture de 25 000 \$ offerte sous la section Prestations supplémentaires du régime de base pour la couverture accident 24 heures sur 24.

TARIFS ET RABAIS

Régime famille et amis

Un tarif famille et amis est offert à un maximum de deux voyageurs de 59 ans ou moins et à un maximum de six enfants.*

* Applicable aux enfants de 21 ans et moins s'ils habitent avec leur parent ou tuteur, ou de 25 ans et moins s'ils sont étudiants à plein temps. Aucune limite d'âge pour les enfants avec une déficience cognitive ou développementale, ou une incapacité physique.